

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-951

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de
Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,
VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation
de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou
engins à deux roues au 31 rue des Bouchers à l'occasion de travaux de
branchement neuf réseau gaz,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 05 janvier 2026 au 06
janvier 2026,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux
roues,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux
roues sera **interdite du 05 janvier 2026 au 06 janvier 2026 de 8h00 à 18h00** :

- Rue des Bouchers au droit du n°31 (partie comprise entre la rue Genas Duhamme et la rue de Cabourg)

Article 2 – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues
sera interdit **du 04 janvier 2026 17h00 au 06 janvier 2026 18h00** :

- Rue des Bouchers au droit du n°31 (partie comprise entre la rue Genas Duhamme et la rue de Cabourg)

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les
prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5– Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-deux décembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

